

LA GAZETTE 64

Lettre d'information de la SPSH, Société de Propriétaires à Soorts-Hossegor / Janvier 2019 / N°64

Editorial

Pour cette nouvelle année, j'aurais aimé partager avec vous une bonne nouvelle à propos du désensablement du lac d'Hossegor. Mais les craintes que j'avais exprimées, lors de notre dernière Assemblée Générale, se sont malheureusement confirmées : les travaux de dragage sont suspendus suite à la décision du tribunal administratif de Pau.

La justice a dit le droit, je ne remettrai pas en cause son travail. Mais que dire du spectacle lamentable auquel se livrent ces élus et ces responsables qui ne se respectent même plus et s'insultent publiquement ? Que dire de l'odieux gâchis financier ? Où est la défense du bien commun et de l'intérêt général ? Cela va faire six ans et demi que nous travaillons sur le sujet du désensablement du lac entre irrespect, ignorance, mensonges, incompétences dénoncées, inflation de bureaux d'études, sourires condescendants voire sarcastiques : rien ne nous a découragés parce que nous savions que la solution que nous avions proposée était réaliste et financièrement raisonnable.

À propos de finance, nous découvrons dans le texte du jugement que le bénéficiaire des fonds européens (FEDER) n'est pas l'organisme compétent (MACS), mais la commune de CAPBRETON !

Cherchez l'explication... ou l'erreur. Cela va nous rendre très vigilants sur le dossier de désensablement du port de CAPBRETON qui sera la prochaine actualité et pour lequel on recherche un financement en augmentant les coûts des anneaux de 4 % en 2018 et encore de 6 % en 2019 !

Alors, il va falloir continuer à agir c'est-à-dire : nous informer, étudier, analyser, dénoncer si nécessaire et proposer des solutions respectant l'intérêt général et nos contributions :

- Devant le peu d'enthousiasme de nos élus à s'approprier le dossier du désenclavement du Sud-MACS, nous leur avons proposé des solutions : le dogme bien en place n'a pas répondu. Malgré l'augmentation du nombre d'habitants du secteur, les structures sont les mêmes depuis 40 ans : que de pertes de temps dans les embouteillages, que de pollution inutile !

- Nous constatons, au cours du temps, l'endettement inconsidéré des communes, de l'intercommunalité et du Sitcom, qui va atteindre un total de 200 M€. On ne parle jamais d'économies. Nous avons mis en place un outil permettant de mettre en évidence toutes ces dérives : cet outil, le Macsomètre, sera rendu public.



- En matière financière nous allons être plus attentifs. Nos gestionnaires parlent de milliers comme de millions d'€, plus c'est gros plus cela porte et cela qu'il s'agisse de m³ de sable ou d'euros. La taxe exceptionnelle prélevée au profit de la grippe aviaire l'est toujours, alors qu'officiellement l'épidémie a été stoppée. Pourquoi ? Selon la réponse d'un élu cantonal : pour compenser les baisses futures des dotations de l'Etat. Est-ce normal ?

Si notre pays doit se redresser économiquement, il faudra commencer par améliorer les choses chez soi. Pour cela, nous devons comprendre, travailler et nous impliquer dans la vie de notre territoire mais surtout en allant voter. Vous le savez, en démocratie, c'est la seule arme que nous ayons.

Je vous remercie de soutenir votre association en adhérant à ce projet d'action.

Enfin, permettez-moi de vous adresser à toutes et à tous mes vœux les meilleurs pour cette nouvelle année 2019. Des vœux que je vous remercie de partager avec votre entourage. Des vœux que je n'exprime pas par un cri de joie, mais que je vous adresse avec enthousiasme et toute ma reconnaissance pour votre soutien.

*Le Président,
Dominique Menaut*

SOCIÉTÉ DE PROPRIÉTAIRES
SPSH
À SOORTS-HOSSEGOR

Association Loi 1901

Siège social : 46 allée Lucien Baroux

40150 Soorts-Hossegor

Adresse de correspondance :

BP 62 - 40150 Soorts-Hossegor

Email : contact@spsb40.com

Site : www.spsb40.com

Désensablement du lac

Dans l'éditorial de la dernière gazette (octobre 2018), Dominique Menaut rappelait la chronologie des actions de la SPSH qui, depuis 2012, n'a eu de cesse de rappeler aux élus l'urgence de la situation et leurs responsabilités en ce qui concerne le désensablement du lac marin d'Hossegor. Fin août 2018, par un énième courrier, il les mettait en garde contre les risques inhérents à leur intransigeance et prédisait : « ... nous allons droit dans le mur, c'est insensé ! »

Aujourd'hui, les journaux et la radio vous en ont largement rendu compte, les travaux ont été arrêtés par décision du tribunal administratif de Pau qui, statuant sur une demande de référé suspension des associations Sepanso et Les Amis de la Terre, suspend l'arrêté du préfet des Landes du mois de mai 2018. Sommes-nous dans le mur ? Il semble bien que oui ! Mais cette situation, même si elle donne raison à nos craintes, ne peut nous satisfaire et dès les premiers jours de l'année nos équipes se sont à nouveau réunies (rappelons que l'une d'entre elles a suivi, depuis le premier jour, la mise en place du chantier de désensablement puis comptabilisé les m³ de sédiments déver-



Quid du matériel en place ?

sés sur la plage de Santocha à Capbreton).

Le 3 janvier, une délégation menée par Dominique Menaut a répondu à la demande de MACS et participé à une rencontre avec le président Froustey.

Le désensablement du lac reste une des priorités de la SPSH qui, fidèle à sa politique, a entrepris des démarches en vue

d'aboutir à des propositions concrètes à soumettre aux différentes parties concernées par ce dossier.

À la date à laquelle nous écrivons cet article, ces propositions sont en cours de discussions et nous ne manquerons pas de revenir vers vous avec des informations plus précises en temps voulu.

Bertrand Gaudebert

Le projet de PPRL Inondations et recul du trait de côte

Rappelez-vous : le samedi 21/07/2012, la SPSH fêtait son 20^{ème} anniversaire par diverses animations dont un colloque sur le thème « Hossegor demain », avec la participation du conférencier Frédéric Denhez, spécialiste des questions climatiques. Déjà il était question du projet de Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) prescrit par arrêté préfectoral du 28/12/2010, dont on nous promettait l'approbation courant 2014 (!). Tout vient à point à qui sait (beaucoup) attendre : le PPRL des bassins Bourret-Boudigau arrive.

Tout d'abord, qu'est-ce qu'un PPR ?

Un Plan de prévention des risques est un document établi par les services de l'Etat qui fixe des servitudes publiques s'exerçant en matière de risques divers (inondations, incendies de forêt, sécheresse, gonflement d'argile, etc). On parlera de PPRN pour les risques naturels ou de PPRT pour les risques technologiques.

Deux PPRL ont été prescrits dans les Landes : celui de Mimizan, aujourd'hui

approuvé, et celui du Bassin Bourret-Boudigau, en cours d'études.

Un PPR comprend essentiellement quatre documents :

- Note de présentation,
- Carte des aléas,
- Carte des enjeux,
- Zonage réglementaire et règlement.

Deux réunions publiques ont été tenues par les services de l'Etat les 5 et 12 novembre derniers, respectivement à Hossegor et Capbreton, avec pour thèmes une explication générale et la présentation de la carte des aléas (aléa de référence et aléas à 100 ans). Parmi ces aléas : ceux liés à la submersion marine, au franchissement des ouvrages, à la rupture de digues et au recul du trait de côte.

Une prochaine réunion publique sera consacrée au zonage réglementaire avant l'enquête publique qui se déroulera en principe en fin du premier semestre 2019 et sera suivie de l'approbation du PPRL par le préfet.

D'ores et déjà je vous invite à vous rendre

sur le site de la préfecture :

<http://www.land.es.gouv.fr/pprl-du-secteur-bourret-boudigau-a4725.html>

Vous pourrez consulter la carte des aléas du bassin Bourret-Boudigau et le document complet de Mimizan. Vous pourrez ainsi vous faire une idée de la question et relativiser certaines rumeurs qui circulent déjà sur le zonage qui ne sera défini que début 2019. Si certains secteurs posent de gros problèmes, notamment le recul du trait de côte au sud de Capbreton, dans la plupart des cas il n'y a pas lieu de s'inquiéter outre mesure et, avec le temps, il faut savoir que les collectivités sauront trouver des remèdes pour pallier les défaillances possibles des ouvrages.

Sachez également qu'une concertation est ouverte et qu'un registre destiné à recevoir les observations du public est à votre disposition en mairie.

Jean-Claude Loste
responsable de la commission Urbanisme

Sortie en Pays Basque

Arnaga, piments et makila

C'est dans notre Pays Basque voisin que s'est déroulée notre traditionnelle sortie d'automne. Culture, économie et traditions étaient au rendez-vous.

La matinée fut consacrée à la culture, avec pour cadre la magnifique Villa Arnaga : « Arraya » à l'origine, qui signifie « lieu de pierres » en basque, est modifié en Arnaga par Edmond Rostand. C'est l'architecte A. Tournaire qui s'occupa de la construction des 2000 m², dont 1500 habitables, de 1903 à 1906, et dont on peut admirer quelques plans dans les anciennes écuries. Notre guide, Martine, nous a organisé une visite truffée d'anecdotes sur cette maison typiquement labourdine qui appartient désormais à la ville de Cambo-les-Bains. À l'occasion du 150^{ème} anniversaire de la naissance d'Edmond Rostand et du centenaire de sa disparition, le musée de la Villa présentait une exposition intitulée « Edmond Rostand, l'illustre méconnu ». De salons en salle à manger où un Chantecler à taille humaine se tenait au coin d'une table, en passant par la bibliothèque qui contient quelques 15 000 ouvrages et un César reçu pour son rôle de Cyrano offert par G. Depardieu, ... nous avons pu découvrir des manuscrits, peintures, correspondances, objets... exceptionnellement sortis des réserves ou récemment acquis. Le temps automnal, magnifique ce jour-là,



Récolte des Piments d'Espelette

nous a permis de déambuler dans les jardins qui avaient conservé de magnifiques couleurs.

Après ce bain de culture, notre bus nous a conduits à Espelette où nous attendait un déjeuner typiquement basque dans le convivial restaurant Aintzina, situé au cœur du village. En début d'après-midi, nous avons été accueillis à l'Atelier du Piment (Ramuntxo Pochelu) et avons visité les champs de piments récemment cueillis. Espelette est une des 10 communes productrices de piment. Il existe 188 producteurs ; seulement 5 en vivent à l'année. Ramuntxo (18 hectares) en fait partie : 10 personnes y travaillent à l'année. Sous le label AOP, le piment y est

cultivé, trié, séché, transformé, conditionné. Tous ces stades de transformation nous ont été présentés par Louis et la visite s'est terminée par une dégustation très complète du piment sous toutes ses formes.

Pour clôturer cette belle journée, nous sommes allés visiter l'Atelier Anciart Bergara, au cœur du village de Larressore. C'est une petite fabrique de makilas, inscrite à l'inventaire des métiers d'arts rares (Unesco). La petite taille de l'atelier ne nous permettant pas d'y entrer tous, nous avons assisté à une projection très vivante sur l'origine et la fabrication du makila. Ce bâton de marche et de défense est taillé dans du bois de néflier. De légères scarifications sont faites au couteau sur les arbustes ayant presque atteint leur taille adulte. Une fois coupé, le bois est séché (pendant 10 à 20 ans) selon un procédé tenu secret. Le makila est ensuite réalisé à la main (cela peut prendre plusieurs mois) dans le petit atelier dont l'une des particularités est le tressage en cuir de la poignée. Chaque makila est unique, fabriqué uniquement sur commande. Les viroles peuvent être en laiton, argent, or... Sur le pommeau en corne ou en métal façonné au marteau est gravé le nom de son propriétaire, un proverbe ou un symbole. Mayie, notre joyeuse hôtesse, nous a passionnés par son franc-parler, sa connaissance et son humour !

Après cette journée bien remplie, retour sur nos terres landaises !



La Villa Arnaga

Christine Teisserenc

MIACA

Conférence-projection du film de Sylvie Licard

Mardi 30 novembre dernier, 120 personnes étaient réunies dans la salle du Trinquet de Soorts-Hossegor pour assister à la projection du 1^{er} volet du film réalisé par Sylvie Licard « Bons baisers de la Côte Landaise », consacré à la MIACA (Mission Interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine). Ce film avait été projeté en avant-première le 17/03/2018 à Léon. Depuis de nombreuses années, Sylvie Licard recueille des images et des interviews afin de réaliser avec sa société de production TANOC des films iconographiques sur les Landes. Ils permettent d'avoir une meilleure connaissance de notre territoire landais et d'en garder sa mémoire.

En ouverture de la soirée, Dominique Menaut explique le soutien de notre association pour la réalisation de ce film toujours d'actualité, qui nous questionne sur le présent et le futur de notre territoire. Il laisse la parole à Sylvie Licard qui, avec enthousiasme et énergie, relate les difficultés rencontrées pour réaliser ce premier volet. Elle nous rappelle que la MIACA, créée en 1967 à l'initiative de la DATAR, consistait à encadrer un tourisme de masse que notre région devait accueillir et que les

schémas d'aménagement et d'urbanisme des années 60 maîtrisaient difficilement.

Le film réalisé de manière chronologique présente les acteurs principaux de cette mission sous forme d'interviews (INA ou Sylvie Licard elle-même) et nous plonge dans son contexte historique. Les deux personnages principaux sont les deux présidents qui se sont succédés à la tête de cette mission : Philippe Saint-Marc (très attaché à la préservation des espaces naturels) et Émilie Biasini (plus politique...), à qui l'on doit l'essentiel du schéma d'aménagement entre l'estuaire de la Gironde et le Pays Basque. Interviennent également : journalistes (J.C. Guillebaud), écologistes (P. Davant - SEPANSO), J. Lacouture, Loulou Darmanté, M. Verdier, l'institutrice Jo Larrègue, une petite parenthèse avec René Héguy, pêcheur de Moliets !

Tous ces hommes et femmes ont participé d'une manière ou d'une autre à ce que notre région est devenue ; avec des réalisations telles que : création du musée de la Marquèze, doublement de la RN10, 1^{er} tronçon du canal trans-aquitain, centre nautique de Soustons, Parc Naturel des Landes de Gascogne, Port d'Albret....

À l'issue de cette projection qui laisse



Conférence de Sylvie Licard

des questionnements des plus intéressants, Jean-Claude Loste prend la parole et amorce un débat sur cette projection, débat qui est malheureusement interrompu par un problème technique !

Sylvie Licard nous donne rendez-vous à l'automne prochain pour la projection du volet n° 2 qui promet d'être des plus passionnants...

Ce film très instructif sur l'état actuel de notre territoire a attiré l'attention d'un député de notre région qui en a demandé une copie à S. Licard afin de le projeter à l'Assemblée Nationale.

Christine Teisserenc

ABCédaire été 2018 - avis des adhérents

L'ABCédaire de l'été 2018 est paru et la quarantaine d'entre vous qui y a contribué a permis d'en doubler le nombre de pages (34) par rapport à la première édition de 2016.

L'ABCédaire est un indicateur fort de la perception que vous avez, et au delà de vous la population en général, de la saison estivale dans notre cité. Moyen d'expression mis à la disposition de tous, il est devenu en trois ans un outil essentiel de la panoplie de la SPSH. Un outil concret qui conforte notre représentativité auprès de nos élus et responsables tant de la municipalité que de la communauté de communes. Rappelons que chaque année l'ABCédaire est remis et présenté au maire d'Hossegor et au responsable de la police municipale. L'an dernier Monsieur le maire d'Hossegor a souhaité en avoir une version électronique pour

la diffuser aux responsables de ses services. Il est aussi un moyen pour les différentes commissions de l'association d'orienter leur stratégie en fonction des préoccupations de ses adhérents. Il est enfin un moyen de coopérer avec les autres associations avec qui nous sommes associés au sein du GAP40.

ABCédaire, forum des adhérents, charte pour la cité parc, assemblée générale sont vos moyens d'expression et nos moyens de vous représenter. Nous souhaitons vivement que vous vous les appropriiez et les utilisiez encore plus. La charte a été adressée personnellement à chacun d'entre vous : elle figure avec l'importante étude qui l'a précédée sur le site de la SPSH, tout comme les différentes éditions de l'ABCédaire.

À l'occasion de cette troisième édition, nous effectuerons une comparaison avec

les précédentes afin de sélectionner les thèmes dont la récurrence est évidente et, dans certains cas, synonyme de non prise en compte, voire de laxisme, de la part de nos responsables. D'ores et déjà, et sans étonnement sans doute pour la plupart d'entre vous, nous savons que le bruit, la circulation tant des piétons que celle des vélos, le stationnement anarchique des voitures, l'action de la police municipale, l'état du lac marin et les incivilités fréquentes resteront malheureusement les thèmes majeurs. Mais l'ABCédaire est aussi un moyen de dire ce que l'on apprécie dans notre cité et nous ne manquerons pas de le rapporter tout comme les propositions concrètes faites par certains d'entre vous, car la SPSH se veut avant tout, vous le savez, une force de proposition.

Bertrand Gaudebert

Le bruit court... : le style d'architecture basco-landaise n'est-il pas respecté ?

L's'en va temps de faire cesser les rumeurs concernant les projets d'immeubles dont certains sont déjà en cours de construction, voire presque achevés. Je veux parler des Trois Marquises (avenue Serge Baranx), de la Vill' Amarine (projet Vinci, avenue Maître Pierre), de la Villa Antoinette (impasse du Bourret), de la Villa Ametsa (programme Sagec, avenue Brémontier), du domaine de l'Aiga (programme Sagec, fond du lac), du programme Pichet (face au Parc Rosny), ou de la Villa Bengali (programme Navarre rue du Port).

Certains plaisent, d'autres dérangent, au point même de générer des recours auprès du Tribunal Administratif. Plus souvent circulent des rumeurs du genre : « le style d'architecture basco-landaise n'est pas respecté », « trop de densification », « que fait la mairie ? » et surtout : « Ce n'est pas la peine de créer un Site Patrimonial Remarquable ou SPR (nouvelle déno-

mination des AVAP) (1) pour arriver à ce résultat » !

Tous ces commentaires peuvent se comprendre mais méritent des explications.

Tout d'abord un rappel évident : toute construction passe par l'obtention d'un permis de construire obéissant à des règles d'urbanisme opposables aux tiers. Tous ces programmes ont obtenu un permis de construire, plusieurs ont fait l'objet de recours aujourd'hui purgés sauf un (avenue Brémontier) et la mairie n'a plus aucun moyen de s'y opposer.

Alors, pourquoi ces permis ont-ils été accordés et pourquoi le SPR n'a-t-il pas permis de les refuser ou, tout au moins, de les amender ?

La réponse est simple : la plupart des permis ont été délivrés avant la der-

nière modification du PLU réduisant à 20 % l'emprise des constructions et surtout : le SPR n'a été approuvé par le conseil communautaire de MACS que le 26 juin 2018, alors que tous les permis de construire concernés **ont été délivrés avant cette date.**

Il n'en reste pas moins que le recours obligatoire à l'Architecte des Bâtiments de France a permis, pour la plupart des immeubles projetés (pas tous...), de respecter les règles reprises plus tard par le SPR et que, bon an mal an, la construction de ces collectifs proches du centre-ville satisfait non seulement de nouveaux arrivants mais aussi des résidents, propriétaires de villas devenues trop grandes ou trop éloignées des commerces pour une clientèle vieillissante (certains se reconnaîtront...).

(1) Voir gazette précédente n° 63

J.- C. Loste

Fondation du Patrimoine pour la « Rénovation du Bâti Remarquable de la Cité-Parc »

Signature d'une convention entre la mairie d'Hossegor et la Fondation du Patrimoine pour la « Rénovation du Bâti Remarquable de la Cité-Parc »

L'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine approuvée par le conseil communautaire de MACS le 28 juin 2018 et devenue Site Patrimonial Remarquable (SPR) prévoit dans son règlement des dispositions concernant trois catégories d'édifices dans différentes zones 1 et 2 a-b-c.

(Voir plan de délimitation du SPR et de ses secteurs sur le site de la mairie)

- Le bâti remarquable (rouge) :

La qualité exceptionnelle de ce bâti implique de prendre des dispositions pour sa conservation, son entretien et sa mise en valeur dans le strict respect de sa conception originelle.

- Le bâti intéressant (orange) :

Cette catégorie concerne un certain nombre d'édifices de qualité. Tout comme le bâti remarquable, ces édifices doivent être entretenus, restaurés et leur évolution doit se faire dans le respect de leurs caractères architecturaux originels.

- Le bâti courant (gris) :

L'objectif est de permettre que ce bâti soit conservé, **amélioré**, étendu ou **remplacé** dans le caractère architectural et paysager environnant.

La convention établie entre la mairie et la Fondation du Patrimoine alloue une subvention de 1 % du montant des travaux aux propriétaires d'édifices appartenant au « bâti remarquable » souhaitant obtenir le « Label de la Fondation du Patrimoine ». Ce label permet d'obtenir une déduction fiscale.

La Fondation en quelques mots...

La Fondation du Patrimoine, reconnue d'utilité publique, s'est donnée pour mission de promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine ainsi que les savoir-faire artisanaux qui s'y attachent.

La Fondation agit en étroite collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Les moyens d'actions de la Fondation du Patrimoine : « Le Label des Propriétaires Privés »

Attribué à des particuliers, il permet de bénéficier, le cas échéant, d'une déduction fiscale et de subventions lors de travaux d'entretien et de restauration d'un édifice bâti non protégé et représentatif du patrimoine architectural local situé dans un « Site Patrimonial Remarquable » (SPR).

La Fondation du Patrimoine est le seul organisme habilité par le Ministère de l'Economie et des Finances à octroyer ce label permettant de déduire du **revenu global** imposable (ou du **revenu foncier** si l'immeuble est donné en **location nue**) 50 % à 100 % du montant des travaux éligibles (le montant déductible est calculé net de subventions).

Nathalie Lacoste

Agenda

Cette sélection d'événements n'est pas exhaustive. Pour plus d'informations, merci de se référer aux notes et renvois internet figurant au bas de cet encadré.

■ Février

24/2 : Quatuor Arnaga : Py Binard et C Skinner – Mozart, Respighi, Verdi
Mélomanes Côte Sud – Trinquet de Soorts à 17h.

■ Mars

7/3 : Ascèse – Cordes & Voix - Mélomanes Côte Sud – Eglise de Tosse à 17h.

■ Avril

18 au 21/4 : Grande vente au déballage de Pâques
Zone Pédebert

24/4* : «Une journée en pays Aturin» - Sortie proposée par la SPSH

27/4 : Trio Belharra – Ciné-concert.

Mélomanes Côte Sud – Cinéma Le Rio à Capbreton

28/4 : Trio Belharra – Conférence par Denis Gauthier et Film : Farinelli
Mélomanes Côte Sud – Cinéma Le Rio à Capbreton – week-end de films de musique classique

■ Mai

5/5 : Festival international de sauvetage côtier - Plage centrale Hossegor

5/5 : Concert par la chorale Ananda - Eglise d'Hossegor – 19h

22-26/5 : Festival « Lire sur la vague » - Sporting Casino

■ Juin

1/6 : « Une journée en 1930 » – Quatuor Arnaga, O. Chauzu, A. Estève, M. Grais & Big Band A. Labastie

Mélomanes Côte Sud – Sporting Casino – toute la journée.

25/6 : J. Ferrandis et L. Katsarava – Flûte et piano : Bach

Mélomanes Côte Sud – Sporting Casino – toute la journée.

28/6* : « Dîner en ville » - Organisé en soirée avec le concours des commerçants des halles - Halles d'Hossegor

■ Juillet

5/7 au 7/7 : Salon du livre - Sporting Casino

23/7 : Prix Fonds de Dotation D. Pouchucq – J. Gade et JB. Maizières – Piano et violoncelle - Mélomanes Côte Sud – Sporting Casino à 20h

■ Août

Mardi 6/8* : Assemblée Générale de la SPSH
Sporting Casino

20/8 : Hermanos Sanchez – Guitare Flamenco
Mélomanes Côte Sud – Sporting Casino à 20h

Pour plus d'informations, consulter :

www.sps40.com pour la SPSH

melomanescotesud.free.fr pour Mélomanes Côte Sud

www.hossegor.fr pour l'Office de Tourisme (OT)

(*) Manifestation organisée par la SPSH

Bienvenue aux nouveaux adhérents

Nous sommes heureux d'accueillir parmi nous :

**Guy Bonometti, Antoine et Joëlle Bouis,
Dany Capdepu, Isabelle de Saint-Etienne,
Alain et Paddy Freguin, Marcel et Claude
Laporte, Alain Lavelle, Jean et Sabine
Lavielle, Bernard-Henry Mignon,
Céline Mine, Eric et Pascale O'Quin,
Michelle Perche**

Forum des adhérents SPSH

Samedi 1^{er} décembre s'est tenu le premier forum (« réunion accompagnée de débats » selon Larousse) des adhérents de la SPSH. À cette réunion avaient été conviés les adhérents résidant dans le 40 qui avaient fait savoir, lors de leur adhésion, leur souhait de contribuer aux travaux de l'association.

Deux objectifs avaient été fixés à cette initiative :

- 1 - répondre aux « offres de service » des volontaires et les rencontrer,
- 2 - débattre des idées qui motivent et animent la SPSH et structurer l'activité des différentes commissions.

Sur les quatre thématiques proposées : Urbanisme, Circulation/Sécurité, Préservation du site et Vie culturelle/Animation, seules les trois premières ont retenu les suffrages des participants qui ont été réunis en tables rondes puis pour une discussion générale finale.

Comme déjà rapporté dans le Flash-info consacré à cet événement, la motivation des participants a largement compensé leur nombre plus réduit qu'espéré et de nombreuses propositions ont été retenues : propositions d'idées et propositions de collaboration. Ce forum a donc atteint son but en redynamisant les commissions : de nouvelles équipes se formant et de nouveaux ateliers se créant. Les nouveaux organigrammes feront l'objet, une fois finalisés, d'une mise à jour sur le site SPSH.

Il serait trop long ici de transcrire 3 heures de débats et de discussions et nous nous contenterons de lister les têtes de chapitre choisies par les rapporteurs de chaque table ronde :

- Urbanisme : dégradations des immeubles de la plage centrale, nouvelle architecture, programmes immobiliers en cours, rénovation du Sporting Casino.
 - Circulation : études de plans de circulation, pistes cyclables, vélos électriques, abords des écoles, bruit, moyens de la police municipale, utilisation des trottoirs par les commerçants, parking et stationnement en ville.
 - Sécurité : vitesse et sécurité, éclairage, ondes électromagnétiques, toilettes publiques.
 - Préservation du site : identification des sites remarquables, problématique de la cité parc, priorité lac et port, trait de côte et littoral.
- En marge de ces thématiques, les discussions ont aussi porté sur l'ABCédair et le PPRL Bourret/Boudigau.

Enfin, lors de son allocution de clôture, Dominique Menaut a évoqué les relations de la SPSH avec les associations de propriétaires des villes voisines dans le cadre du groupement GAP40 initialisé par la SPSH pour travailler sur les problèmes communs. L'animation du GAP40 est une des principales activités de la Commission « Relations extérieures ».

Nota : Si certains d'entre vous étaient intéressés par l'activité « Vie culturelle/Animation » mais n'ont pu se joindre au forum, qu'ils sachent que l'équipe Communication recherche des collaborateurs familiarisés avec l'usage des outils informatiques courants et qu'elle serait heureuse de recevoir des « candidatures ».

Bertrand Gaudebert